

**Bureau du 15 septembre 2003**

**Décision n° B-2003-1682**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier des Plantées - Aménagement des espaces extérieurs Ajaccio - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La copropriété des Plantées fait l'objet d'une procédure de requalification dans le cadre de la politique de la ville depuis 1989. Elle se compose de huit immeubles collectifs (quatre de huit étages et quatre de quatre étages), de 346 pavillons, d'un centre commercial et de 175 garages.

Le quartier a connu d'importantes restructurations urbaines (création d'une place, réaménagement de voiries, etc.) ; tous les immeubles ont fait l'objet de travaux sur le bâti et certains sur leur pied d'immeuble.

La requalification des abords de l'immeuble Ajaccio s'intègre à cette intervention publique globale sur la copropriété des Plantées et a fait l'objet d'une première autorisation de programme partielle de 76 000 € pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre, par délibération du conseil de Communauté en date du 18 mars 2002.

Les espaces concernés sont le périmètre de l'immeuble Ajaccio et son parc de stationnement.

Il s'agirait de :

- la résidentialisation des espaces par marquage des espaces publics et privés par des végétaux,
- la requalification et la réorganisation des places de stationnement du côté des entrées,
- les plantations végétales qui soulignent les entrées d'immeubles,
- la création d'espaces de détente pour les adultes et la petite enfance de l'autre côté de l'immeuble.

Les travaux seront réalisés par voie de mandat.

Le coût total de l'opération s'établirait à 430 723 € comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, les travaux, la rémunération du mandataire ainsi que les frais divers de maîtrise d'ouvrage.

Le montage financier serait le suivant :

- commune de Meyzieu	80 352 €,
- Etat	80 351 €,
- Région	80 352 €,
- Communauté urbaine	189 668 €.

L'exécution de cette opération sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine implique, selon l'article L 515-27-2° alinéa- du code général des collectivités locales, que la copropriété des Plantées confie à la Communauté urbaine la réalisation d'ouvrages la concernant par voie de convention.

Il convient donc aujourd'hui d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 354 723 € en dépenses et 241 055 € en recettes, à prévoir en crédits de paiement sur les années 2004 et 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 515-27-2° alinéa- du code général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

### DECIDE

**1° - Approuve** le montant de l'opération espaces extérieurs Plantées-Ajaccio à Meyzieu à hauteur de 430 723 € TTC avec le plan de financement suivant :

- commune de Meyzieu	80 352 €,
- Etat	80 351 €,
- Région	80 352 €,
- Communauté urbaine	189 668 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - signer la convention afférente avec la copropriété des Plantées,
- b) - solliciter auprès de l'Etat et de la Région les subventions au taux maximum,
- c) - lancer la consultation pour un mandat de travaux.

**3° - L'autorisation** de programme individualisée le 18 mars 2002 sur l'opération n° 606 pour un montant de 76 000 € est complétée pour un montant de 354 723 € en dépenses et de 241 055 € en recettes selon l'échéancier de crédits de paiement suivant :

- en dépenses :

. en 2004 : 180 000 €  
. en 2005 : 174 723 € ;

- en recettes :

. en 2004 : 50 000 €,  
. en 2005 : 191 055 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,